



OCCITANIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2022-016

PUBLIÉ LE 1 FÉVRIER 2022

Sommaire

RECTORAT / Division de l'expertise et du conseil juridiques et financiers

R76-2021-12-16-00018 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES ALBI Sud Ouest labellisation information Jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 3
R76-2021-12-16-00012 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES BARCARES Info Jeunes labellisation information jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 5
R76-2021-12-16-00013 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES BOMPAS Mairie labellisation information jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 7
R76-2021-12-16-00010 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES FIGEAC espace intercommunal labellisation information Jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 9
R76-2021-12-16-00014 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES Font-Romeu JES labellisation information jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 11
R76-2021-12-16-00015 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES PERPIGNAN BIJ labellisation information jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 13
R76-2021-12-16-00016 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES PERPIGNAN Habitats Jeunes labellisation information jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 15
R76-2021-12-16-00011 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES TARBES Mairie labellisation information jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 17
R76-2021-12-16-00017 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES Vallespir Communautés de Communes information jeunesse labellisation information jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 19
R76-2021-12-16-00008 - SP34-3N-C2822011114410 région académique JES_SIGEAN Maison Jeunes Loisirs labellisation information arrêté DRAJES (1 page)	Page 21
R76-2021-12-16-00009 - SP34-3N-C2822011114410 région académique Occitanie JES RODEZ IJ labellisation information Jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 23
R76-2021-12-16-00005 - SP34-3N-C2822011114410 région académique Occitanie_JES_AVERDUN Labellisation information Jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 25
R76-2021-12-16-00007 - SP34-3N-C2822011114410 région académique Occitanie_JES_LAURAGAIS AUDOIS labellisation information Jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 27
R76-2021-12-16-00006 - SP34-3N-C2822011114410 région académique Occitanie_JES_TARASCON SUR ARIEGE_Labellisation information Jeunesse arrêté DRAJES (1 page)	Page 29

RECTORAT

R76-2021-12-16-00018

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
ALBI Sud Ouest labellisation information
Jeunesse arrêté DRAJES



Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Léo Lagrange Sud Ouest / Info Jeunes Tarn
4 bis rue Paul Mesplé
31100 TOULOUSE
351 713 532 00205

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.



Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00012

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
BARCARES Info Jeunes labellisation information
jeunesse arrêté DRAJES



**Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport**

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**Info Jeunes du Barcares
Mairie
66420 LE BARCARES
21680001700013**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.


Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00013

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
BOMPAS Mairie labellisation information jeunesse
arrêté DRAJES



**Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport**

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**Mairie de BOMPAS
PIJ BOMPAS
12 av de la Salanque
66430 BOMPAS
21660021300096**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.



Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00010

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
FIGEAC espace intercommunal labellisation
information Jeunesse arrêté DRAJES



**Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport**

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**Espace Jeunes Intercommunal de Figeac
(Communauté de Communes Grand-Figeac)
35 allée Victor Hugo
46100 FIGEAC
20004282800018**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.


Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00014

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
Font-Romeu JES labellisation information
jeunesse arrêté DRAJES



**Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport**

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**PIJ Font-Romeu
Mairie
1 av Professeur Trombe
66120 FONT ROMEU
21660124500014**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.

Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00015

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
PERPIGNAN BIJ labellisation information jeunesse
arrêté DRAJES



Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**BIJ Info Jeunes 66
97 rue Maréchal Foch
66000 PERPIGNAN
35300867500038**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.



Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00016

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
PERPIGNAN Habitats Jeunes labellisation
information jeunesse arrêté DRAJES



Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**PIJ Habitats Jeunes
1 rue Doutres
66000 PERPIGNAN
77619056300028**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.

Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00011

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
TARBES Mairie labellisation information jeunesse
arrêté DRAJES



**Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport**

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**Mairie de Tarbes
Service Jeunesse Vie Citoyenne / BIJ
3 rue Colomès de Juillan
65000 TARBES
216 504 407 00018**

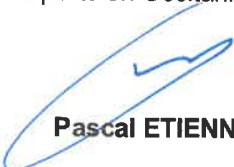
Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.


Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00017

SP34-3N-C2822011114410 région académique JES
Vallespir Communautés de Communes
information jeunesse labellisation information
jeunesse arrêté DRAJES



**Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport**

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**Communauté de Communes du Vallespir
Information Jeunesse Vallespir
2 avenue du Vallespir
66400 CERET
24660037300012**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.


Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00008

SP34-3N-C2822011114410 région académique
JES_SIGEAN Maison Jeunes Loisirs labellisation
information arrêté DRAJES



Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

Mission des Jeunes et des Loisirs de Sigean
24 avenue de Port La Nouvelle
BP30
11130 SIGEAN
34086170700024

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.

Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00009

SP34-3N-C2822011114410 région académique
Occitanie JES RODEZ IJ labellisation information
Jeunesse arrêté DRAJES



Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**Information Jeunesse Aveyron
4 rue du Maréchal Leclerc de Hautecloque
12000 RODEZ
42480412800033**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.

Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00005

SP34-3N-C2822011114410 région académique
Occitanie_JES_AVERDUN Labellisation
information Jeunesse arrêté DRAJES



**Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport**

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**PIJ SAVERDUN
Mairie de Saverdun
1 place du souvenir
09700 SAVERDUN
21090282100011**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.

Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00007

SP34-3N-C2822011114410 région académique
Occitanie_JES_LAURAGAIS AUDIOIS labellisation
information Jeunesse arrêté DRAJES



Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**Syndicat Lauragais Audois
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
Route de Castelnaudary
11320 SOUPEX
20003611900010**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.

Pascal ETIENNE

RECTORAT

R76-2021-12-16-00006

SP34-3N-C2822011114410 région académique
Occitanie_JES_TARASCON SUR
ARIEGE_Labellisation information Jeunesse arrêté
DRAJES



Direction de Région Académique
Jeunesse Engagement et Sport

Montpellier, le 12 novembre 2021

Arrêté N°

LE DIRECTEUR DE REGION ACADEMIQUE de la JEUNESSE de l'ENGAGEMENT aux SPORTS

Vu la Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté

Vu le décret n°2017-574 du 19 avril 2017 relatif à la labellisation des structures « Information Jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu l'arrêté du 19 avril 2017 pris en application du décret relatif à la labellisation des structures « Information jeunesse » pris pour l'application de la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté n°2017-86 du 27 janvier 2017

Vu la décision du Directeur Régional Académique de la Jeunesse, de l'Engagement aux Sports du 17 mai 2021 relatif à la composition de la Commission régionale de labellisation des structures « information jeunesse »

ARRETE :

Article 1^{er}

Est labellisée « Information Jeunesse » la structure suivante :

**Espace Initiatives Locales
Mairie de Tarascon
30 avenue Victor Pilhes
09400 TARASCON SUR ARIEGE
21090306800018**

Article 2

Le label est attribué ou renouvelé pour une durée de 3 ans à compter de la date de publication du présent arrêté.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié aux maires des communes et aux responsables légaux des structures concernés

Le Directeur Régional académique à la Jeunesse,
à l'engagement et aux Sports en Occitanie.

Pascal ETIENNE